

La halte du pont de Chemex de l'AOMC à préserver !

Actualité de l'événement

Suppression de la halte du pont de Chemex sur la ligne de l'AOMC.

Imprévisibilité

Les TPC annoncent la suppression définitive de la halte du pont de Chemex, alors qu'elle était initialement prévue de manière temporaire.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Halte très usitée par les habitants des quartiers résidentiels de Chemex, de Propéraz et des Neyres, notamment les écoliers et les retraités

Les Transports Publics Chablaisiens (TPC) ont entrepris d'importants travaux pour moderniser totalement la ligne ferroviaire AOMC au cours de ces dernières années. Ainsi, autant la population locale que les touristes de passage peuvent bénéficier d'un service de transport régional de haute qualité.

Néanmoins, la prestation des TPC s'est dégradée pour les habitants des quartiers résidentiels de Chemex, de Propéraz et des Neyres qui ont constaté la suppression de la halte du pont de Chemex sur la ligne AOMC, qu'ils fréquentaient assidument. Cette halte était également très importante pour les personnes à mobilité réduite et les mamans avec leurs poussettes, car elle était adaptée à leurs besoins.

La suppression de la halte du pont de Chemex est d'autant plus difficile à avaler pour la population qu'un arrêt temporaire était initialement prévu par les TPC. Or, la suppression s'avère désormais définitive, mettant les habitants des trois quartiers devant le fait accompli.

Afin de modifier cette décision des TPC, une pétition demandant le maintien de l'arrêt du pont de Chemex a été signée par 500 citoyens des trois secteurs concernés. Les citoyens à juste titre voulaient défendre un accès de proximité à ligne AOMC, de surcroît adapté à tous. Malgré cette pétition et leur mission d'assurer un service de qualité à la population régionale et aux touristes, les TPC qui bénéficient pourtant de fonds publics ont décidé de supprimer cet arrêt.

Ayant toujours défendu des transports publics de qualité et leur accès, le groupe ADG/LA ne peut que s'allier aux préoccupations légitimes des habitants des trois zones et demander aux TPC la réhabilitation dans les plus brefs délais de cette halte. Il est fondamental que les sociétés gérant le transport régional au bénéfice de fonds publics répondent réellement aux besoins de la population qui paie des impôts et qui est en droit d'exiger en retour des prestations de qualité.

Conclusion

Soucieuse de préserver des transports publics de qualité dans toutes les régions de notre canton et de garantir leur accès à l'ensemble des citoyens, le groupe ADG/LA souhaite obtenir du Conseil d'Etat les réponses aux questions suivantes :

- Le Conseil d'Etat a-t-il été informé de cette décision de suppression de la halte du pont de Chemex par les TPC ?
- Le Conseil d'Etat a-t-il été mis au courant de la très importante mobilisation des habitants des trois zones concernées pour maintenir leur halte ?
- Le Conseil d'Etat, au travers du Service des routes, transports et cours d'eau, pense-t-il agir auprès des TPC pour réhabiliter dans les plus brefs délais la halte du pont de Chemex, en collaboration avec les communes concernées ?
- Si oui, de quelle marge de manœuvre dispose le canton pour infléchir la décision des TPC ?